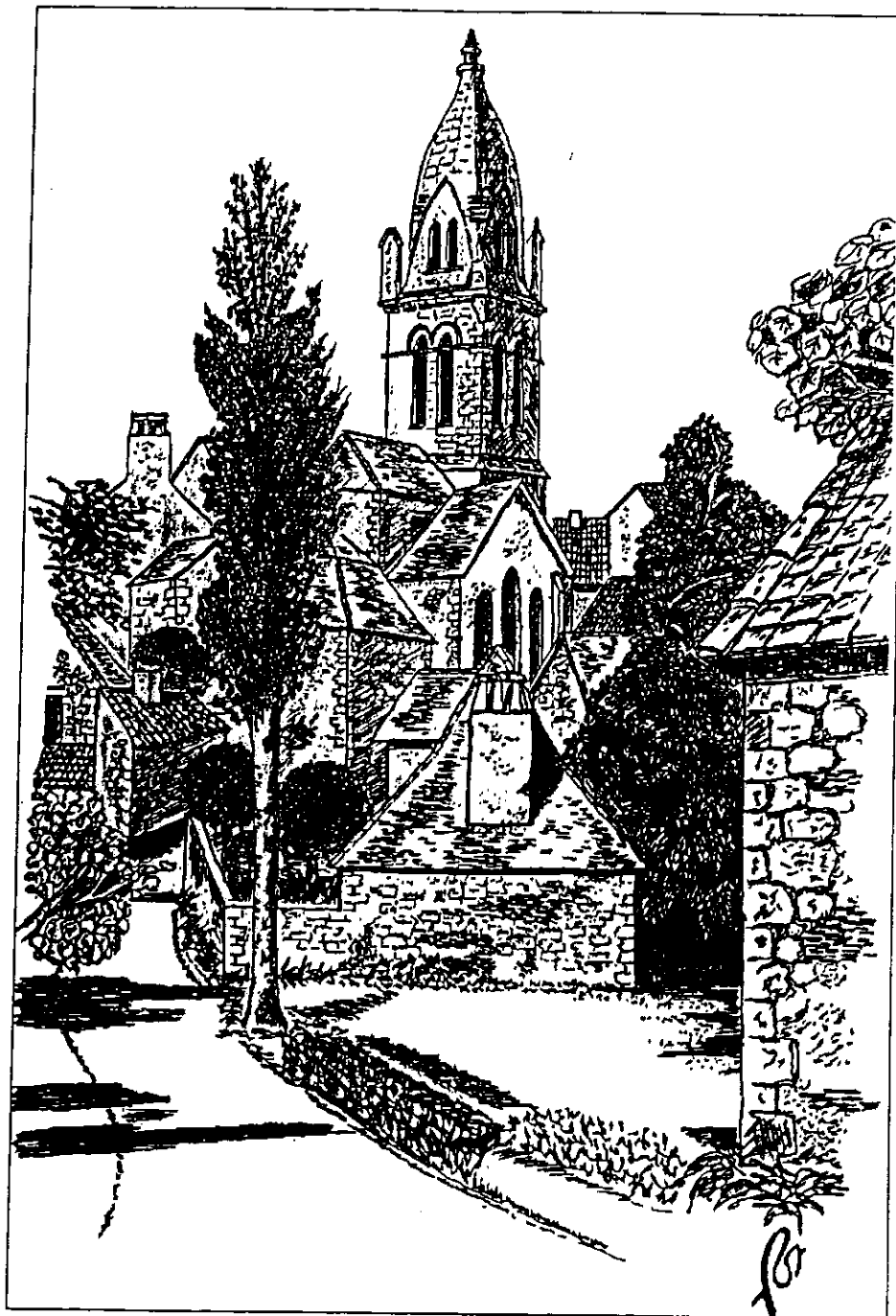




Lou Tambourinaire

N° 169 – AOÛT 2017



Bulletin Municipal d'Informations
de la commune de FAUX-EN-PÉRIGORD

(Distribution gratuite)

SOMMAIRE

	PAGES
Le mot du Maire	1
LA VIE MUNICIPALE	
Réunion du Conseil Municipal	
▪ Du 16 Mai 2017	2,3,4,5
▪ Du 20 Juin 2017	5,6,7,8
Nouveaux habitants - Naissance – Mariage – Décès - CNI	9
Renseignements utiles.....	10
Informations à la population	11 à 18
- Moustiques – Avis de la Mairie, Antenne relais.....	11
- Maladie de Lyme.....	12
- AMAD.....	13
- OPAH.....	14
- L'Ambroisie en Nouvelle-Aquitaine.....	15
- Journée de l'économie – Dépôts sauvages.....	16
- Recyclage – Bruits de voisinage – Plan canicule.....	17
- Déchets verts – Planning familial.....	18
LA VIE DES ASSOCIATIONS	
Les Associations de la Commune.....	19
Calendrier des manifestations 2017	19
Création et Loisirs	
- Mot de la Présidente.....	19
- Activités saison 2017 – 2018.....	20
- Ki-Aïkido.....	21
« Manifestations » :	
- Les Boulistes, Concours de pétanque.....	21
- Comité des fêtes et Phoxasone : Fête votive.....	22
- Autres manifestations : Bal des pompiers et Exposition à La Barde.....	23
INFORMATIONS DIVERSES	
Permanences.....	24
Mémento - Paroisse St Martin des Vignes – Service de garde des médecins	25
Commerçants et artisans de la commune.....	26
Communauté de Communes Portes Sud Périgord	27
Office de tourisme d'Issigeac – Pass Dordogne	28



Rédaction	Alain LEGAL Yolande FORMAGGIO Laure BOURDÉ Coralie LOURENCO
Tirages	Mairie de FAUX
Distribution	Les élus



LE TAMBOURINAIRE PAR COURRIEL

*Nous pouvons vous envoyer, si vous le souhaitez, le TAMBOURINAIRE par courriel.
Pour cela, il suffit simplement de nous communiquer votre adresse e-mail ; nous économiserons
ainsi du papier....*

AOÛT 2017

LE MOT DU MAIRE

Mesdames et Messieurs, chers administrés,

La saison estivale se déroule comme tous les ans de façon très active sur notre commune, grâce au dynamisme de nos associations, et je tiens encore une fois à remercier les membres de ces associations pour leur implication et le temps passé au bénéfice de la commune et de ses habitants.

Ces moments marqués par la convivialité, comme le repas traditionnel du 14 juillet ou les tables de la fontaine permettent aux habitants du territoire de se rencontrer et de mieux se connaître, en favorisant le lien social devenu indispensable à notre société.

Le mois d'août avec la traditionnelle fête du village du 15 août va de nouveau apporter son lot de réjouissances en faveur des petits et des grands.

Comme vous pourrez le voir au travers des comptes-rendus des conseils municipaux, le travail du conseil municipal est toujours dense et varié par la diversité des actions mises en œuvre et des chantiers qui se succèdent.

Le parc photovoltaïque va voir sa concrétisation et sa mise en service avant fin 2017.

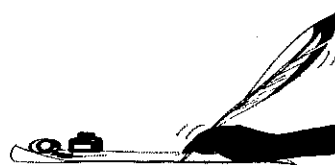
En accord avec l'entreprise Urbasolar qui réalise ce projet, nous avons programmé l'inauguration le 14 septembre et à ce titre, nous avons souhaité que les habitants de Faux reçoivent une invitation personnelle à cette inauguration. Cette invitation est jointe au présent bulletin.

Ce parc sera le premier mis en service sur le département de la Dordogne.

Autre événement important : le démarrage du chantier de « la future mairie, service public et agence postale communale », chantier qui après une pause sur le mois d'août va reprendre début septembre pour se terminer au printemps 2018.

Je terminerai encore une fois cet édit en mettant l'accent sur les actes d'incivilités croissants dans nos campagnes et sur notre commune : infractions au code de la route, excès de vitesse, dégradations constatées, dépôts sauvages, agressivité, divagation d'animaux et aboiements permanents en l'absence des propriétaires.

A ce titre, je tiens à préciser que dorénavant, après mise en garde préalable, toute infraction constatée fera l'objet d'une contravention et dépôt de plainte.

A stylized black and white illustration of a signature, showing a cursive 'A' and 'L' followed by a horizontal line.

Le Maire , Alain Legal

LA VIE MUNICIPALE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

Le seize mai deux mil dix-sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AGUESSE Rachel, BOILLIN Françoise, DECONINCK Christophe, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, MELINSKY Monica, TEJERINA Stéphane.

Représenté : ROMERO Emmanuel.

Absents, excusés : AUBUS Sylvain, DUBUC Bernard, MARCOMINI Chantal.

Monsieur DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Validation du choix des entreprises pour la construction de la nouvelle mairie,
- Choix du maître d'œuvre pour le city stade et l'aire d'entraînement,
- Virements de crédits,
- Convention de mise à disposition de « l'ancienne bibliothèque » à l'association A VOS SAVONS,
- Additif : Accord pour l'effacement des réseaux de télécommunications et d'éclairage public – Le Bourg haut,
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de 12 Avril, à l'unanimité.

1 – Validation du choix des entreprises pour la construction de la nouvelle mairie

En date du 5 mai 2017 la Commission d'appel d'offres s'est réunie pour évaluer les propositions de choix suite à l'appel d'offre (ouverture des plis le 24/04).

Celui-ci concerne 13 lots. De 2 à 6 réponses ont été reçues selon les différents lots. Au total 51 réponses ont été reçues.

Ces réponses ont été analysées et notées par l'architecte, le bureau d'études ODETEC et Paysage Conception.

Les notes finales obtenues sont basées sur le prix pour 50%, la valeur technique pour 40% et les délais pour 10%.

A l'issue de cette réunion la commission a validé le choix proposé pour 9 lots et demandé une renégociation pour les 4 restants.

C'est l'ensemble des 13 lots, incluant les propositions après négociation pour 4 d'entre eux, qui est soumis à validation du CM et ce, lot après lot.

Le Conseil Municipal valide le choix des entreprises en fonction du tableau suivant.

Lot	Estimatif hors taxes en euros	Entreprise proposée	Montant hors taxes en euros
1 – VRD Espaces verts	133 500,00	E.T.R – 24440 BAYAC	129 658,02
2 - Maçonnerie GO	212 000,00	MORON – 24440 BEAUMONT	189 083,61
3 – Charpente bois	25 000,00	SO GE BOIS – 24680 LAMONZIE St MARTIN	6 186,75
4 – Etanchéité acier	26 000,00	REVEL ISOL – 24400 MUSSIDAN	30 000,00
5 – Menuiseries alu	57 000,00	METALLERIE BERGERACOISE- 24100 St LAURENT des VIGNES	57 859,00
6 – Serrurerie	13 000,00	METALLERIE BERGERACOISE- 24100 St LAURENT des VIGNES	11 900,00
7 – Menuiserie bois	27 000,00	MAGNIEU – 24130 LA FORCE	18 278,46
8 – Plâtrerie isolation plafond	34 000,00	C.B.M – 24130 MAURENS	33 369,40
9 – Carrelage faïence	28 000,00	S.B.S.M – 24750 BOULAZAC	25 442,64

10 – Peinture	12 000,00	LAGORCE – 33220 PINEUILH	11 334,00
11 – I.T.E	23 500,00	MARCILLAC – 24100 BERGERAC	28 993,15
12 – Plomberie Chauffage VMC	79 000,00	A.T.S.E BORDES – 24590 St GENIES	97 000,00
13 – Electricité	38 000,00	E.G.E – 24100 BERGERAC	36 730,97

Soit un montant de 675 836 € hors taxes sur un estimatif de 708 000 € hors taxes.

Le coût de construction du bâtiment seul s'élève à 546 177,88 € représentant 1 700 € au mètre carré.

Le Conseil Municipal, valide le choix de la commission, à l'unanimité.

Plusieurs élus souhaitant avoir des précisions sur la notation technique, Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion jeudi et d'échanger avec l'Architecte et les bureaux d'études.

2 – Choix du maître d'œuvre pour le City Stade et aire d'entraînement

Monsieur le Maire commente les offres des entreprises relatives au choix du maître d'œuvre en vue de la création d'un terrain multisports et aire d'entraînement, le volet paysager étant plus restreint que celui de l'étude de l'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE.

Six entreprises ont été sollicitées et ont répondu à l'appel à la concurrence ; AMPLITUDE PAYSAGES de MONTPON - ACTEBA de PERIGUEUX – PAYSAGE CONCEPTION de BERGERAC – INFRACONCEPT du PAYS de BELVES – A2i de St PARDOUX – TEC INFRA de SAINT ASTIER.

L'analyse des offres classe en première position l'entreprise PAYSAGES CONCEPTION de BERGERAC pour une offre de 4 800,00 € TTC.

Le maître d'œuvre sera chargé de la définition des prestations et du suivi de chantier.

Le Conseil Municipal, décide de retenir l'entreprise PAYSAGE CONCEPTION, à l'unanimité.

3 – Virements de crédits

Monsieur le Maire explique aux élus que des ajustements sont nécessaires au budget annexe d'assainissement afin de prendre en compte l'amortissement de la maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau de 2016, soit 50 €, qui n'ont pas été prévus au moment du vote du budget ; cela nécessite les virements de crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement

✓ Article 6811. Dotation aux amortissements PLUS 50,00 €

✓ Article 61521. Entretien MOINS 50,00 €

Recettes d'investissement

✓ Article 28158. Dotation aux amortissements PLUS 50,00 €

Dépenses d'investissement

✓ Article 2315. Travaux PLUS 50,00 €

Lors du mandatement de cette maîtrise d'œuvre en 2015, le mandat a été établi sans tenir compte de la TVA ; cette opération ayant une incidence sur l'amortissement, la TRESORERIE nous demande de rectifier comme suit ;

Dépenses d'investissement

✓ Article 2158. Assistance M.O extension réseau PLUS 2199,96 €

Recettes d'investissement

✓ Article 2158. Assistance M.O extension réseau PLUS 2199,96 €
(1833,30 + TVA 366,66).

Le Conseil Municipal, accepte les virements de crédits du budget annexe, à l'unanimité.

4 – Convention de mise à disposition de « l'ancienne bibliothèque » à l'Association A VOS

SAVONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de mise à disposition temporaire de la salle de l'ancienne bibliothèque à l'Association A VOS SAVONS.

Cette convention, conclue avec Monsieur Romain LESCAUT, Président de l'Association A VOS SAVONS, définit avec précision les conditions de prêt à titre gratuit de la dite salle, entre le 16 mai et le 3 Juillet 2017.

Le Conseil Municipal, valide ladite convention, à l'unanimité.

5 – Accord pour l'effacement des réseaux de télécommunications et éclairage public – Le

Bourg haut

Monsieur le Maire annonce aux élus que le projet d'effacement des réseaux du haut du bourg de FAUX, d'un coût estimé de 51 800 €, va pouvoir se réaliser.

Pour cela, le Conseil Municipal, suite au transfert de la compétence éclairage public au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ENERGIES de la DORDOGNE, doit délibérer afin de lui confier le projet.

Le Conseil Municipal, donne son accord sur ce projet, à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde le dossier des travaux en cours, il précise que la pose des bordures sur la place de l'Eglise par l'Entreprise COLAS vient de commencer, ensuite ce sera la pose de bordures pour l'évacuation des eaux de pluie devant le garage automobile VERGNOLLE avant réfection de la chaussée.

6 – Questions diverses

Matériel

La Commission travaux a décidé de l'achat d'un nettoyeur haute pression, d'une perceuse à percussion et d'un aspirateur à poussière pour les services techniques.

Site internet

Monsieur le Maire a, à nouveau reçu, une proposition commerciale d'aide à la mise en place d'un site internet. Le coût de la prestation est de 430 € par an.

Le Conseil Municipal décide de réactiver la démarche qui est déjà engagée.

Agenda 21

Suite à la réunion publique de présentation de l'Agenda 21 par l'Association NOTRE VILLAGE, qui s'est tenue dans la salle des fêtes le 11 Mai, un power-point a été envoyé aux élus.

Elodie BULTEAU, Stagiaire en charge de ce dossier qui assistait à cette séance, rédige les commentaires.

Un Comité de pilotage va être créé constitué d'élus et d'habitants de la Commune ; un appel à candidature sera fait par l'intermédiaire du TAMBOURINAIRE.

Nous prévoyons la validation de notre AGENDA 21 en Novembre de cette année.

Tour de France

La Commune de MOULEYDIER nous demande de prêter des barrières à l'occasion du passage du Tour de France le 12 Juillet 2017 ; Une dizaine pourrait être fournie.

Football

Une rencontre entre Messieurs les Maires de FAUX et de MOULEYDIER au sujet de l'entente des deux clubs de foot, s'est tenue à MOULEYDIER le 11 Mai 2017, en vue de la renouveler.

L'Equipe 1° de FAUX, 1° au classement, invaincue pour toute la saison, évoluera l'année prochaine au niveau régional pour la première fois de l'histoire de notre club, bien sûr cela représente plus de contraintes pour le club en niveau plus élevé. Bien qu'en entente, les deux clubs restent indépendants et cela permet de faire vivre les deux stades.

Les deux clubs reçoivent des aides municipales par le travail des employés à l'entretien des infrastructures pour FAUX, et par une subvention annuelle pour MOULEYDIER.

Lors de cet entretien informel, les élus ont pu donner leur avis et la position des communes par rapport aux jeunes qui sont en Ecole de Foot

Les entraînements se sont faits de manière alternée à FAUX et à MOULEYDIER, préservant ainsi les terrains de foot.

Les sportifs de FAUX

La Commune de FAUX compte plusieurs sportifs se distinguant dans leurs catégories ; les élus émettent l'idée de leur faire une petite réception début septembre pour les féliciter de leurs résultats et les encourager.

Sens interdit

Nous avons été informés que les camions de livraison rencontrent de grosses difficultés lors de leur départ du magasin de l'Entreprise GEOFFRE à la Cabanne car ils ne peuvent pas manœuvrer, l'idéal étant de les autoriser à emprunter le sens interdit.

Un panneau « sauf livraisons » sera ajouté sous le panneau de sens interdit ; cette solution ne présente pas de soucis de sécurité.

Responsabilité civile des maires

Monsieur le Maire a reçu de la circulaire relative à l'organisation des manifestations festives et publiques ; il en souligne l'augmentation des responsabilités et charges qui lui reviennent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2017

Le vingt juin deux mil dix-sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, ROMERO Emmanuel, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AGUESSE Rachel, BOILLIN Françoise, DECONINCK Christophe, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, MELINSKY Monica, TEJERINA Stéphane.

Représenté : DUBUC Bernard.

Absents, excusés : AUBUS Sylvain, FONTAYNE Anne-Marie, MARCOMINI Chantal.

Monsieur TEJERINA Stéphane a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Virements de crédits,
- Validation de la démarche zéro phyto et demande de subvention de l'Agence de l'Eau,
- Détermination du quota de promotion au grade d'Adjoint Administratif et ouverture du poste d'Adjoint Administratif Principal 2° classe,
- Gratification en faveur de la stagiaire missionnée pour la démarche AGENDA 21 et ZERO PHYTO,
- Participation aux frais d'envoi du TAMBOURINAIRE,
- Autorisation d'achat de terrain à Mme CAÏRA et M. COUNET - Echange avec la famille RIGAUDIE,
- Mise en concurrence pour les travaux de réfection du mur de soutènement, route de Monsac,
- Emprunts pour la construction de la nouvelle Mairie,
- Etude d'une subvention à l'association « A VOS SAVONS »,
- Mise en place d'un droit de préemption.
- Questions diverses ; location du matériel (tables et chaises) aux professionnels de la Commune, mise à jour des conventions et des tarifs – Achat d'un défibrillateur – remplacement du chauffe-eau du stade.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de 16 Mai, à l'unanimité.

1 – Virements de crédits

Monsieur le Maire explique aux élus qu'il est nécessaire de réajuster les prévisions de remboursement des emprunts à l'article 1641 de la section d'investissement, en raison d'une erreur de saisie lors de la préparation du Budget. Les ajustements suivants peuvent être faits ;

Recette nouvelle de fonctionnement

Article 7478. Participations (vente du bois) PLUS 3 000,00 €

Virement de crédits

Dépenses de fonctionnement

Article 023. Virement à l'investissement PLUS 3 000,00 €

Recettes d'investissement

Article 021. Prélèvement sur fonctionnement PLUS 3 000,00 €

Dépense d'investissement

Article 1641. Remboursement d'emprunt PLUS 3 000,00 €

Le Conseil Municipal, accepte lesdits virements de crédits, à l'unanimité.
Monsieur Emmanuel ROMERO absent en début de séance arrive.

2 – Validation de la démarche zéro phyto et demande de subvention de l'Agence de l'Eau

Monsieur le Maire commente le compte rendu de la réunion de la commission « zéro phyto » qui s'est tenue le 12 Juin dernier. Ce document a été rédigé par Elodie BULTEAU, stagiaire CFPPA qui mène ce dossier dans le cadre de son stage.

La commission a identifié en fonction des sites, les besoins et les différentes façons d'entretenir les lieux ; que ce soit par le désherbage mécanique, l'enherbement naturel, la tonte différenciée, le fleurissement ou bien le pâturage ovin.

Ces techniques obligent à s'équiper d'un matériel spécifique ; une débroussailleuse - une balayeuse mécanique - un broyeur à branches ; lequel pourrait s'acquérir en commun avec d'autres communes. La tondeuse pourrait aussi être changée. Ces techniques n'apportent pas de difficultés ni de temps de travail en plus, la seule contrainte reste l'entretien des deux cimetières du haut qui demande plus de travail ; le règlement du cimetière devra être modifié afin de prévoir le bétonnage inter-concessions.

Nos employés ; Messieurs René PIGEARD et Philippe THEAUX ont déjà suivi une formation avec le Conseil Départemental, ils seront lundi prochain au stage « accompagnement de la charte zéro pesticide » ; ils pourront ainsi échanger avec les autres stagiaires sur le matériel acheté et les pratiques mises en place.

Nous bénéficions pour cette démarche :

MI.D'une aide technique du département dans le cadre de l'opération « zéro phyto »,

MI.D'une subvention de l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE à hauteur de 70 % pour l'achat de matériel spécifique

Une action de sensibilisation sera faite auprès des habitants notamment par le biais du TAMBOURINAIRE ; mais aussi d'autres supports et actions et nous leur expliquerons cette démarche importante pour l'avenir et la nouvelle façon de « gérer le village », les bords de rues et pied de murs.

Nos employés ont déjà bien avancé dans cette nouvelle façon de procéder ; il n'y a plus d'utilisation de produits phytosanitaires.

Toutes ces actions sont intégrées dans l'agenda 21.

A ce titre la commune va bénéficier d'une prise en charge de 5400 €, sur le salaire de Coralie suite à l'accord du dossier de candidature déposé auprès de la DREAL (Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine) et destiné à accompagner sa stratégie de développement durable (Agenda 21).

Le Conseil Municipal, valide la démarche et charge Monsieur le Maire de demander les subventions, à l'unanimité.

3 – Détermination du quota de promotion au grade d'Adjoint Administratif et ouverture du poste d'Adjoint Administratif Principal 2° classe

Monsieur le Maire explique aux élus que Madame Laure BOURDÉ passe ces jours-ci un examen qui lui permettra de prendre le grade d'Adjoint Administratif Principal 2° classe. Ce grade est nécessaire pour pouvoir gérer une Mairie de moins de 2 000 habitants après le départ en retraite de Marie-Christine PAMPOUILLE au 1° Août 2018.

Il y a lieu donc de fixer les quotas du taux de promotion à l'avancement de grade et de créer le poste d'Adjoint Administratif Principal 2° classe.

Monsieur le Maire souligne le sérieux du travail de Laure, sa facilité pour apprendre des procédures complexes et très variées ainsi que son implication dans son travail.

Le Conseil Municipal, fixe à 100 % le taux de « promus/promouvables » et crée le poste d'Adjoint Administratif Principal 2° classe, à l'unanimité.

4 – Gratification en faveur de la stagiaire missionnée pour la démarche AGENDA 21 et ZERO PHYTO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune et le CFPPA de PERIGUEUX ont rédigé une convention de stage en faveur de Mademoiselle Elodie BULTEAU, à raison d'environ 20 heures par mois. Elodie BULTEAU réalise un très bon travail non rémunéré axé sur la démarche AGENDA 21 et zéro phyto.

Il propose de lui verser une gratification à hauteur de 24 % du plafond de la sécurité sociale en fonction du temps passé ; soit 432 € pour la période du 1° janvier au 30 Juin et environ 72 € par mois pour le temps restant ; toutefois on ne peut pas lui rembourser ses frais de déplacement.

Le Conseil Municipal, décide de verser une gratification à Mademoiselle Elodie BULTEAU, à l'unanimité.

5 – Participation aux frais d'envoi du TAMBOURINAIRE

Monsieur le Maire détaille les frais d'envoi par LA POSTE de notre journal le TAMBOURINAIRE. C'est une dizaine d'exemplaires qui est envoyée tous les deux mois à des personnes habitant loin de FAUX. Jusqu'à présent, ces personnes participaient aux frais d'envoi à hauteur de 8 € par an.

En raison du nombre plus important des éditions et de la modification récente des tarifs postaux, on arrive à un coût d'envoi de 17,28 € par an ; il propose de fixer à 15 € pour une année, à compter de 2018, l'abonnement par envoi postal et d'inciter les abonnés à recevoir le journal par courriel.

Le Conseil Municipal, fixe à 15 € la participation aux frais d'envoi du TAMBOURINAIRE, à l'unanimité.

6 – Autorisation d'achat de terrain à Mme CAÏRA et M. COUNET - Echange avec la famille

RIGAUDIE

Monsieur le Maire rappelle aux élus que des achats et échanges de terrains sont nécessaires et envisagés depuis plus d'un an pour permettre la création du city Stade et l'extension de l'aire d'entraînement.

Il est proposé, à la demande de la famille, un échange des parcelles D 599, 601, 602 leur appartenant, contre une parcelle D 691 que la Commune se propose d'acheter à Monsieur Michel COUNET, située aux Montets. La commune remercie Monsieur COUNET, qui, par sa vente intermédiaire permet d'effectuer cette opération.

Cette opération permet en final à la commune de devenir propriétaire des parcelles D 599 601 602.

D'autre part, Il est proposé également d'acquérir une partie de la parcelle D 754 appartenant à Mme Jeannette CAÏRA afin de créer un accès depuis le pôle médical permettant un cheminement piétonnier sécurisé depuis le haut du bourg en direction de l'Ecole.

Cela impose un bornage par Géomètre et la pose de 2 ou 3 bornes.

Le Conseil Municipal autorise l'achat de la parcelle de Monsieur COUNET, l'échange de cette parcelle contre celles de la famille RIGAUDIE,

Le Conseil Municipal autorise l'achat partiel à Mme CAÏRA de la parcelle D 754. Les surfaces exactes et le prix seront validés lors d'une prochaine séance du conseil.

Le Conseil Municipal donne son accord sur le principe, à l'unanimité.

7 – Mise en concurrence pour les travaux de réfection du mur de soutènement, route de Monsac

Des travaux s'avèrent indispensables pour la réfection du mur de soutènement de la Route de MONSAC dont la propriété de Monsieur ROTTNER est en contre-bas. Ces travaux étant en fond dominant sont à la charge de la commune.

Les mouvements constatés nécessitent de concrétiser les travaux cette année.

Les élus abordent le problème de l'écoulement des eaux de pluie qui n'est pas intégré dans ce projet mais auquel il faudra réfléchir, et une demande de DICT sera déposée pour identifier l'existence des réseaux en place.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à une mise en concurrence plusieurs entreprises locales seront consultées.

8 – Emprunts pour la construction de la nouvelle Mairie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions des 3 banques consultées afin de financer les travaux de construction de la Mairie.

Prêts	Offres de la CAISSE des DEPOTS et CONSIGNATIONS	Offres de la CAISSE d'EPARGNE	Offres du CREDIT AGRICOLE
Prêt moyen terme de 250 000 € sur 20 ans	1,63 % avec intérêts trimestriels	1,80 % avec intérêts trimestriels	1,94 % avec intérêts trimestriels
	150 € de frais de dossier	250 € de commission d'engagement	500 € de frais de dossier
Prêt relais en attente de FCTVA et subventions de 300 000 € sur 2 ans		0,60 % avec intérêts trimestriels	0,85 % avec intérêts trimestriels
		300 € de commission d'engagement	600 € de Frais de dossier
Observations	Possibilité d'avoir 12 mois de préfinancement	CT remboursable par anticipation sans frais à tout moment, partiellement ou totalement au fur et à mesure des encaissements	

Monsieur le Maire propose de retenir la CAISSE des DEPOTS et CONSIGNATIONS pour le prêt moyen terme de 250 000 € sur 20 ans et la CAISSE d'EPARGNE pour le court terme en attente de subvention et fonds de compensation de la TVA de 300 000 €.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à demander ces deux prêts, à l'unanimité.

9 – Étude d'une subvention à l'association « A VOS SAVONS »

Monsieur le Maire présente aux élus la demande de subvention déposée par l'Association A VOS SAVONS qui projette l'organisation d'une descente en caisse à savon folklorique, un vide grenier, marché des arts créatifs le 2 juillet prochain.

Cette association souhaiterait obtenir une subvention de 750 €.

Le budget prévisionnel de cette journée est évalué à 3 450 € répartis en 1230 € pour la logistique, 850 € pour la communication, 900 € pour les fournitures de vente sur place, 470 € pour les secours. En contrepartie, les recettes prévues sont de 400 € pour la vente des emplacements, 1 425 € de vente sur place, 300 € d'engagements des caisses à savon, 750 € de dons, 575 € de sponsoring et partenariat.

Après étude et discussion, compte tenu du coût de location du compteur forain pour environ 250 €, de la mise à disposition de barnums, qu'il s'agit d'une manifestation nouvelle, le Conseil Municipal, décide d'accorder 500 € à l'Association A VOS SAVONS, par 9 voix pour, 2 absentions.

10 – Mise en place d'un droit de préemption

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que suite à une vacance de succession, une habitation située sur la Commune de FAUX va être mise en vente par les services de l'Etat.

La Commune aurait la possibilité d'acquérir ce bien ; pour cela il lui faut mettre un droit de préemption sur ce bien.

Une discussion s'engage ; le coût des travaux de rénovation, la gestion de la location, la possibilité d'installer un jeune ménage ou un professionnel ; toutefois beaucoup de contraintes se présentent.

Le Conseil Municipal, décide par 7 voix contre, 4 abstentions, de ne pas créer un droit de préemption sur ce bien.

11 – Questions diverses

Rénovation du belvédère de Canguilhem

Notre architecte a remis une dernière esquisse du projet, celle-ci est à la disposition des élus qui désirent la consulter, à la Mairie.

RASED

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés de la circonscription Bergerac-Est a envoyé une demande de subvention destinée à l'achat d'un outil de diagnostic. La compétence scolaire étant exercée par la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD, la lettre lui sera transmise.

Tour de France

Nous avons été informés que la Mairie d'EYMET fait appel à des bénévoles à l'occasion du passage du Tour de France à EYMET le 12 Juillet 2017.

Plan canicule

La Préfecture a placé notre département en vigilance orange canicule. Des conseils pratiques sont donnés. Nous avons identifié quelques personnes âgées ou malades, vivant seules à leur domicile ; les élus, chacun dans son secteur font une surveillance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45

NOUVEAUX HABITANTS

Marina LABOYE.
Jean-Michel et Marie-José DELPECH.



Erratum

Contrairement à ce qui a été annoncé dans l'édition du mois d'avril, c'est Thomas LEMERCIER (et non pas Alexandre) que nous avons accueilli dans la commune. Toutes nos excuses !

MARIAGES

Nicolas CHÂTELET et Sandra PÉLISSIE
le 3 juin 2017

Loïc BOISSERIE et Alexandra NIETO
le 22 juillet 2017

Ils se sont dit « Oui » !



Toutes nos félicitations !

*Nous invitons les nouveaux résidents à venir
se faire connaître à la MAIRIE et aux
services de LA POSTE à ISSIGEAC, dès leur
arrivée dans notre village.*

Merci d'avance

DÉCÈS

M. Jean CAILLAUD, décédé le 27 Juin
2017 à l'âge de 90 ans.

Toutes nos condoléances à la famille.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI) NOUVELLES MODALITÉS DE DÉLIVRANCE - RAPPEL SERVICE DE PROXIMITÉ



Depuis le 15 Mars 2017, les demandes de CNI se présentent sous la forme de « **pré-demande en ligne** » sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés).

Ce site, se présentant comme une plateforme sécurisée, personnelle et confidentielle regroupant les demandes de nouvelles cartes d'identité, de passeport, et de suivi de permis de conduire est accessible à cette adresse : <https://ants.gouv.fr/>.

Les demandes (récapitulatif imprimé après la pré-demande en ligne + les justificatifs demandés) sont à déposer dans des mairies « DR », dotées d'un dispositif de recueil des empreintes. Les plus proches de Faux sont Bergerac ou Lalinde.

La Mairie de FAUX s'est positionnée comme « Espace numérique de proximité », mettant à votre disposition les outils et l'aide nécessaires pour effectuer votre démarche sur Internet. Si vous rencontrez des problèmes pour votre pré-demande, n'hésitez pas à vous adresser à la Mairie !

QUELQUES RENSEIGNEMENTS UTILES

LE BUREAU DE LA MAIRIE

Est ouvert au public les :
Lundis – Mercredis - Vendredis,
De 14 heures à 18 heures 30.

Courriel : faux24.mairie@wanadoo.fr
☎ 05.53.24.32.40 et 09.77.44.58.96
📠 09.70.62.53.28.



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

De FAUX est ouverte,
Les après-midi,
Du lundi au vendredi de 14h à 17h.

LE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

est effectué le Lundi matin
Et le jeudi matin en période estivale
(juillet-août).



Pensez à déposer vos poubelles la veille au soir, le long de la route, le ramassage étant effectué tôt le matin.

LE TAMBOURINAIRE

Le saviez-vous ?

Vous pouvez recevoir gratuitement le Tambourinaire par courriel.
Vous pouvez faire votre demande en envoyant un courriel à faux24.mairie@wanadoo.fr .

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Afin de faciliter l'organisation administrative du secrétariat de Mairie et de pouvoir gérer de manière efficace les priorités et la qualité de service à la population, nous vous rappelons que la Mairie est ouverte :

Lundi après-midi – de 14h00 à 18h30
Mercredi après-midi – de 14h00 à 18h30
Vendredi après-midi - de 14h00 à 18h30

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les jours et les horaires d'ouverture.
Nous vous prions également de bien différencier les horaires d'ouverture de l'Agence Postale et du Secrétariat de Mairie.

En cas d'urgence ou de difficulté, vous pouvez nous joindre au 05.53.24.32.40.

INFORMATIONS A LA POPULATION



Le moustique *Aedes albopictus*, plus communément appelé « moustique tigre » en raison de ses zébrures, est un moustique d'origine tropicale. Il est de petite taille, environ 5 mm. Son expansion est mondiale, favorisée par le développement des transports internationaux, et touche de nombreux départements français. En raison Nouvelle-Aquitaine, l'implantation du moustique tigre est confirmée en Gironde, en Dordogne, dans le Lot-et-Garonne, les Landes et les Pyrénées-Atlantiques.

Dans certaines conditions, le moustique tigre peut être vecteur des virus chikungunya, de la dengue et du Zika.

Pour limiter les risques :

- Éviter la prolifération des moustiques (voir image ci-dessus),
- Se protéger contre les piqûres de moustiques (particulièrement lors de voyages dans des zones où le moustique tigre est présent).



Plus d'informations :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-aedes-albopictus-et-lutte-anti-vectorielle>

Pour signaler un moustique tigre :

www.signalement-moustique.fr

AVIS DE LA MAIRIE – Antenne Relais

La société FREE MOBILE souhaite installer, début d'année 2018, une antenne-relais à mi-chemin entre Canguillem et La Jeanblanque. La Commune de FAUX a fait des efforts pour que les connexions Internet et ADSL soient assurées sur tout le territoire de notre village. Un Nœud de Raccordement Zone d'Ombre Fibré a été mis en place permettant d'assurer un bon débit.

La démarche de FREE MOBILE va permettre d'assurer la couverture 4G pour toute la population. De plus, la Commune a demandé que cette antenne soit mutualisée au profit des 3 autres opérateurs (Orange, Bouygues, SFR), au bénéfice de l'ensemble de la population.

Un dossier technique a été déposé en Mairie pour être mis à votre disposition à des fins d'information et de consultation.

• LA MALADIE DE LYME : QU'EST-CE QUE C'EST ?

La maladie de Lyme, ou Borréliose de Lyme, est une infection due à une bactérie (microbe) transportée par une tique. La tique peut transmettre la bactérie à l'homme au moment d'une piqure.



La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

Elle ne se transmet pas par contact avec un animal porteur de tiques (oiseaux, chiens, chats) ni d'une personne à une autre.

Toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme.

• QUELS SONT LES SIGNES ?

Dans les 3 à 30 jours après la piqure, la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge qui s'étend en cercle (erythème migrant) à partir de la zone de piqure, puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.



Avec ou sans plaque rouge, il faut consulter un médecin en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle quelques semaines ou quelques mois après la piqure. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

Au bout de plusieurs mois ou année, en l'absence de traitement, des atteintes graves des nerfs, des articulations, du cœur et de la peau peuvent s'installer.

• COMMENT SE PROTÉGER AVANT LES ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

La meilleure façon de se protéger lors de promenades à la campagne, en forêt, dans la nature ou dans les parcs, c'est d'éviter de se faire piquer par des tiques.

Il est donc conseillé de porter des vêtements longs qui couvrent les bras et les jambes, un chapeau, et de rentrer le bas du pantalon dans les chaussettes.

Restez sur les chemins, évitez les broussailles, les fourrés et les hautes herbes.

On peut aussi mettre des répulsifs contre les insectes sur la peau ou sur les vêtements, en respectant leur mode d'emploi.

Pensez à prendre avec vous un tire-tique (disponible en pharmacie).



• COMMENT SE PROTÉGER EN REVENANT D'ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

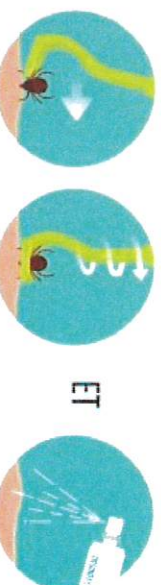
Pour éviter la maladie de Lyme, il faut absolument retirer la ou les tiques le plus rapidement possible : plus une tique reste accrochée longtemps, plus elle risque de transmettre la bactérie. Les tiques peuvent rester accrochées sur la peau ou le cuir chevelu sans qu'on s'en aperçoive car leur piqure ne fait pas mal.

Il faut donc vérifier soigneusement l'ensemble du corps, en particulier les aisselles, les plis du coude, derrière les genoux, le cuir chevelu, derrière les oreilles, et les régions génitales pour trouver une ou des tiques.

N'hésitez pas à demander de l'aide à un proche pour examiner certaines parties du corps moins accessibles (dos, cheveux).

Utilisez un miroir si vous êtes seul(e).

- Ne mettez aucun produit sur la tique.
- Ne tentez pas de la tuer avec les ongles.

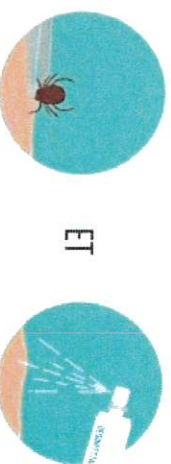


Utilisez un tire-tique

glissez le crochet sous la tique sans l'arracher, au plus près de la peau. Tournez doucement jusqu'à ce que la tique se détache.

Après avoir enlevé la tique, désinfectez la peau avec un antiseptique.

OU, À DÉFAUT,



ET

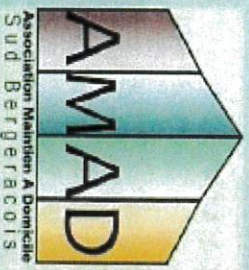
Utilisez une pince fine
saisissez la tique à la base
sans l'arracher et tournez
le tout sans tourner.

Après avoir enlevé la tique,
désinfectez la peau
avec un antiseptique.

Attention, une fois enlevée, la tique peut encore agripper. Après avoir tues sans l'avoir touchée à mains nues, il faut la mettre dans un mouchoir ou sur un bout de scotch qu'on jettera à la poubelle.

Y A-T-IL UN TRAITEMENT APRÈS UNE PIQÛRE DE TIQUE ?

En cas de piqure, surveillez la zone piquée. Si une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle ou d'autres symptômes (symptômes grippaux, paralysie, etc.) apparaissent dans les mois qui suivent la piqure, consultez sans tarder un médecin. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.



LA CONVIVIALITE A TOUT AGE !

Sur les secteurs d'Eymet, d'Issigeac et de Sigoulès
L'AMAD du Sud Bergeracois propose :

AMAD du Sud Bergeracois
26 Route de Lescoussou
24500 EYMET

Tél: 05 53 74 26 25

courriel : amad.sb@orange.fr

Pour tout renseignement/demande de pré-inscription, demandez Caroline LECLERC, psychomotricienne chargée du projet.

Vous vivez seul(e) ou en couple? Vous vous sentez isolé(e)? Vous aimeriez rencontrer de nouvelles personnes? Les groupes « La convivialité à tout âge » sont faits pour vous. Une fois par semaine, chez vous ou chez un voisin éloigné, participez à une activité. Redécouvrez le plaisir de recevoir, de visiter, de partager. Autour de l'activité de votre choix, rencontrez de nouvelles personnes avec une auxiliaire de vie pleine de vie ! L'AMAD du Sud Bergeracois s'occupe de tout.

Trajet : L'association vient vous chercher et vous raccompagne chez vous.

Tarif : Ce projet est financé par la conférence des financeurs de la Dordogne. Vous n'avez rien à déboursier.

Quand : une fois par semaine, 1h30 d'atelier

Activités : gym douce, peinture, cuisine, chant... Vos envies avant tout !

Une Auxiliaire de Vie est là pour animer le groupe et faire en sorte que ce moment

soit un moment
de partage,
de plaisir,
de convivialité.



OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) Propriétaires, Rénovez votre logement !

Vous envisagez des travaux de (pour les logements de plus de 15 ans) :

- Mise aux normes thermiques (chauffage, isolation, VMC, menuiseries...), travaux induits dans certains cas (couverture, charpente, électricité...),
- Lutte contre des signes d'insalubrité,
- Adaptation au handicap et/ou vieillissement,

Propriétaires occupants, usufruitiers

Vous pouvez prétendre à une subvention de l'Agence Nationale de l'Habitat « ANAH » sous conditions de ressources du ménage

☛ Travaux permettant 25% de gain énergétique :

Jusqu'à 50 % de subvention pour un montant des travaux plafonnés à 20 000 € HT et une prime de 10 % plafonnée à 2 000 €, abondée de 500 + 200 € par le Département et la Communauté de Communes

☛ Travaux d'adaptation pour personnes âgées ou handicapées sur justificatifs :

Une subvention peut être égale à 35 + 2,5% ou 50 + 5% du montant des travaux plafonnés à 20 000 € HT

☛ Votre logement relève d'une sortie d'insalubrité ou de vacance prolongée :

Cette subvention peut être égale à 50 % du montant des travaux plafonnés à 20 000 ou 50 000 € HT

Selon la nature des travaux éligibles + Prime de sortie de vacance de 1 000 €

Propriétaire d'un logement locatif

Vous pouvez bénéficier des subventions de l'ANAH et de primes de la collectivité

Les subventions varient entre 25 % et 35 % d'un montant de travaux plafonné à 750 ou 1 000 €/m² selon la nature des travaux retenus et des engagements auxquels vous souscrivez en matière de location et de plafonnement du loyer

En cas de logement vacant à Eymet, Faux et Issigeac :

Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pendant 15 ans

Prime de sortie de vacance de 1 000 €

ATTENTION !!!

Les travaux seront réalisés
par les entreprises de votre choix
Avec mention obligatoire de la « FOURNITURE ET POSE »
Ils ne doivent pas être engagés
avant l'autorisation des organismes financeurs

**SOLIHA Dordogne Périgord
vous accompagne :**

- En apportant des conseils techniques dans votre projet,
- En recherchant les financements adaptés,
- En assurant le montage et le suivi administratif des dossiers.

PERMANENCES :

- Eymet, Pôle de services publics, 23 avenue de la bastide. 05 53 22 57 94.
 - o Le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 9h30 à 12h00.
- Issigeac, Annexe, 21 rue Sauveterre.
 - o Le 4^{ème} jeudi de chaque mois de 9h30 à 12h00.

Des plaquettes d'information sont disponibles à la mairie.

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE en NOUVELLE-AQUITAINE

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante originaire d'Amérique du Nord introduite en France en 1863 suite à un mélange accidentel avec des graines de trèfles.

Comment la reconnaître ?

Cette herbacée présente un port buissonnant, dressé, pouvant atteindre 2m de haut. La germination intervient à partir d'avril. Elle est observable sous la forme de plantule composée de deux feuilles embryonnaires appelées les « cotylédons », vertes en forme de cuillère, presque rondes et de deux vraies feuilles typiques découpées en 3 à 6 divisions : les folioles.

Pourquoi lutter contre cette espèce ?

- **Impact sanitaire :** Le pollen de l'Ambroisie est très allergisant. Ces pollens sont produits de la mi-août jusqu'à fin octobre avec un pic en septembre. Symptômes : rhinite, conjonctivite, trachéite, urticaire, eczéma, apparition ou aggravation de l'asthme.
- **Impact économique :** Les coûts de santé imputables à l'allergie aux pollens d'ambroisie représentent des sommes importantes. De plus, l'Ambroisie concurrence les cultures de printemps. La culture du tournesol est la plus touchée.
- **Impact environnemental :** L'Ambroisie est une espèce résistante à la sécheresse, qui se développe sur les surfaces mises à nu, perturbées (le plus souvent par les activités humaines), peu importe la nature du sol. L'Ambroisie va surtout empêcher le développement de végétaux comme certaines espèces cultivées. Elle se trouve dans ou à proximité des cultures, des friches, des chantiers, en bord des chemins, des axes routiers et ferroviaires et plus rarement sur les berges des cours d'eau.

Comment agir ?

• Les actions préventives

- Couvrir les sols nus ou perturbés par un couvert végétal, du paillis, des aménagements paysagers, un géotextile....
- Eviter d'importer et d'exporter de la terre provenant de sites contaminés.
- Utiliser des graines pour les oiseaux, pour les jachères fleuries ou pour les cultures seulement si leur origine est tracée.
- Tenir compte du cycle de l'Ambroisie dans le calendrier des travaux publics, de construction de bâtiments, agricoles, forestiers, etc., afin d'éviter les sols nus ou non couverts au printemps.

• Les actions curatives

- L'arrachage manuel de la plante entière, racines comprises, est préconisé pour de petites surfaces infestées avant la floraison (soit avant mi-juillet). Cette méthode reste la plus efficace.
- La fauche ou la tonte sont des techniques rapides. Une première coupe est recommandée a minima avant la floraison des fleurs mâles et les émissions de pollen soit avant la mi-août. Si nécessaire, effectuer une seconde coupe au plus tard la première semaine de septembre avant la grenaison.
- L'utilisation de désherbants chimiques est à éviter. Ils détruisent le couvert végétal favorisant ainsi la croissance de l'Ambroisie. Ils sont une source de pollution et peuvent avoir un impact sur la santé. La répétition des traitements peut entraîner des résistances de l'Ambroisie aux herbicides les rendant inefficaces.

• Les précautions générales

- Les personnes dont l'allergie à l'Ambroisie est avérée ne doivent pas participer aux actions de gestion.
- Protégez-vous en portant au minimum des gants lors de l'arrachage.
- Nettoyer les vêtements, les chaussures, le matériel et les engins utilisés à la fin de chaque opération de gestion.
- Jusqu'à mi-juillet, les déchets d'arrachage peuvent être compostés en l'absence de pollens et de semences (<http://www.ambroisie.info/pages/detruire.htm>). Un apport en déchetterie ou le dépôt sur place sont également envisageables. L'incinération n'est autorisée que dans les départements ayant un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'Ambroisie. A ce jour, l'ancienne Aquitaine n'est pas concernée par un arrêté préfectoral.
- Au-delà de la mi-août, les interventions sont déconseillées car elles favoriseraient la dispersion du pollen et des graines.

Pour plus de renseignements ou pour faire un signalement :



Gaëlle GUYOT- FREDON Aquitaine
62 Rue Victor Hugo - 33140 Villenave d'Ornon
Mob: 07-81-61-79-99 | Tel: 09-67-01-58-68
Email : zna@fredon-aquitaine.org



JOURNÉE DE L'ÉCONOMIE NOUVELLE-AQUITAINE

Mardi 12 Septembre 2017 de 16h à 19h30

« L'entreprise en transition à l'heure du numérique »

Comment se préparer, s'adapter voire se réinventer ? Des entrepreneurs témoignent.

L'ensemble de notre organisation professionnelle et économique est redéfinie par le numérique.

Tous concernés

La transition numérique est aujourd'hui au cœur des préoccupations de tous les secteurs d'activité : commerce, artisanat, agriculture, industrie, culture, santé, services ...

Événement organisé en simultané sur 3 sites : Bordeaux / Limoges / Niort

Nous avons l'ambition d'accompagner cette transition afin qu'elle devienne **une triple opportunité pour les chefs d'entreprise** :

- pour conquérir de nouvelles parts de marché et créer de l'emploi ;
- pour améliorer l'organisation et la qualité de vie au travail ;
- pour innover et se développer.

Des regards d'experts pour éclairer les débats et comprendre que la création de valeur par le numérique n'est pas réservée aux grandes entreprises ou aux startups. **Et les témoignages de chefs d'entreprises** de PME / TPE, d'artisans, d'industriels, d'agriculteurs, de commerçants ... qui, chacun à leur manière, ont su s'approprier ces profonds changements, devenus une chance pour leur entreprise.



Entrée libre sur inscription obligatoire

<http://www.journeedeconomie.com/inscription-jea/>

SUPPRESSION DES DÉPÔTS SAUVAGES



Les **dépôts sauvages** (par des particuliers, artisans, entreprises...) peuvent avoir de multiples conséquences dommageables. Outre la dégradation des paysages, ils ont pour effet de polluer les sols et les eaux, d'attirer les rats et les insectes, d'être à l'origine de nuisances olfactives et de dangers sanitaires.

Le Maire de la commune, au titre de ses pouvoirs de police, peut constater ou faire constater ces infractions.

Ces dépôts sauvages sont amendables au titre du Code pénal :

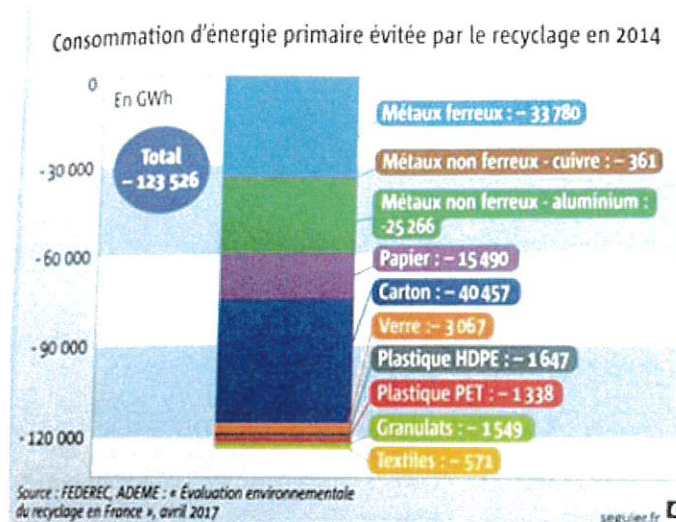
- contraventions de 2^{ème} classe (article R.632-1) : **dépôts sur la voie publique** de déchets en vue de leur enlèvement par le service de collecte (non-respect des jours et horaires autorisés) ;
- contraventions de 3^{ème} classe (article R. 633-6) : **dépôts et abandon d'ordures**, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout objet dans des lieux publics ou privés (par des personnes n'ayant aucun lien avec le lieu) ;
- contravention de 5^{ème} classe (article R. 635-8) : mêmes types de dépôts **avec utilisation d'un véhicule**, avec en plus de l'amende une peine complémentaire de confiscation.

Pourtant, différents moyens de tri existent :

- ordures ménagères : poubelle « classique »,
- sacs jaunes : cartons, plastiques, papiers...
- déchetterie : déchets verts, capsules de café, « encombrants »...
- associations « de récupération » ou « de recyclage » : Emmaüs, bornes Relais...

Agissez pour une commune propre !

RECYCLAGE



En 2014, le recyclage des métaux ferreux, des métaux non ferreux (aluminium et cuivre), des papiers et cartons, du verre d'emballage, des plastiques d'emballage (PET et PEhd), des déchets du bâtiment à destination des techniques routières des textiles de la filière d'essuyage a permis d'éviter la consommation d'environ 123 500 GWh d'énergie primaire. Soit l'équivalent de la production de 18 réacteurs nucléaires ou de « 80% de la consommation électrique de l'ensemble des foyers français ». C'est l'un des enseignements d'une étude réalisée par Federec (1) en partenariat avec l'Ademe, présenté début juin, établissant pour la première fois un bilan du recyclage en France. Le graphique ci-contre présente la contribution de chacun des flux à ce bilan. Une valeur négative correspond à une consommation d'énergie évitée.

(1) Organisation professionnelle qui fédère quelques 1300 entreprises de recyclage, toutes filières confondues.

LES BRUITS DE VOISINAGE

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.



A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ⇒ les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- ⇒ les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- ⇒ les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

PLAN DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA CANICULE

Comme chaque année, le Maire de la Commune est tenu d'ouvrir et de mettre à jour un registre recensant les personnes âgées, isolées, handicapées, fragiles ou à risques, dans le cas où nous aurions une période de canicule pendant l'été.

Nous vous invitons à vous faire connaître en Mairie de FAUX si vous êtes dans cette situation et nous sollicitons également toutes personnes connaissant amis ou voisins pouvant se trouver en difficultés lors de grosses chaleurs de nous les signaler.



BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

On entend par « déchets verts » : les éléments végétaux issus de la tonte des pelouses, de la taille et de l'élagage des haies, arbustes et arbres, du débroussaillage et autres pratiques similaires.

Rappel des dates d'autorisation et d'interdiction de brûlage des déchets verts, d'après l'Arrêté préfectoral du 5 Avril 2017 :

- Du 1^{er} mars au 30 septembre : le brûlage est interdit ;
- Du 1^{er} octobre au dernier jour de février : il faut déclarer le brûlage des déchets verts au minimum 3 jours avant, en Mairie.



Les imprimés de déclaration sont disponibles en Mairie.



Le Planning Familial est un lieu de ressources et un espace d'échanges et d'écoute ouvert à tous, à tous les âges. Il défend les valeurs de l'éducation populaire et promouvoit la possibilité de décider librement pour soi.

Les thèmes abordés sont divers : sexualité, avortement, famille, tabous, IST/MST, homosexualité, couples, contraception...

Ses missions sont variées : animations de prévention, groupes de paroles, conseil conjugal et familial, prévention des violences conjugales et accompagnement des victimes, bibliothèques spécialisées, débats, tests de dépistages (TROD)...

Une plaquette est disponible en Mairie pour plus d'informations.

Coordonnées : 74 Boulevard Ampère, 24000 PERIGUEUX. 05 53 53 11 96. Pf.dordogne@gmail.com

CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE de BERGERAC

Écoute, informations, orientation et consultations médicales.

Annexe de la Maison du Département en Bergeracois

2 Rue Valette 24100 BERGERAC

05.53.02.04.70

Dr BEAUCHAMPS Marie-Odile : Gynécologue-obstétricien

Mme LE PAPE Anne : Conseillère conjugale et familiale

Mme EUCAT Corinne : Sage-femme

Mme DEGOULANGE Zoé : Sage-femme

Mme LEROY Sylviane : Secrétaire

Consultations médicales (sur rendez-vous) :

Mercredi : 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} 14h – 17h (Mmes EUCAT et DEGOULANGE, Sages-femmes)

Vendredi : 10h – 12h (Dr BEAUCHAMPS)

Permanences de la conseillère conjugale et familiale : Mercredi 14h – 17h (sur rendez-vous)

...LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE...

- * **A.A.M.** : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * **ABT** : M. RAHIER Pierre 06.23.41.60.34
- * **ASSOCIATION des PARENTS D'ÉLÈVES de L'ÉCOLE de FAUX**:M. LEFEVRE Nicolas : 05.53.63.27. 92
- * **AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS** : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * **A VOS SAVONS** : M. LESCAUT Romain 07.86.06.12.19
- * **LES BOULISTES DE FAUX** M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- * **2CV EN FAUXL'IES** : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- * **COOPERATIVE SCOLAIRE** : Mme CHAZALMARTIN Nicole :
- * **COMITE DES FÊTES** : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * **CREATION ET LOISIRS** : Mme FAURE Arlette 05.53.24.03.93
- * **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX** : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * **FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- * **JAZZANOUS** : Mme TIXIER Myriam : 06.71.78.19.81 -
- * **L'ETRIER DES BASTIDES** : Mme MACHOT Marie-Ange: 06.10.16.53.60
- * **LE TEMPS DES LOISIRS (Les Aînés ruraux)**: Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

∞ Calendrier manifestations 2017 ∞

Calendrier prévisionnel (peut évoluer en cours d'année)

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
13 Août	Concert en l'Eglise de Faux (dir. J. Ballion)	Comité des Fêtes
14 Août	Concours de Pétanque	Comité des Fêtes
15 Août	Fête du village – Dans le bourg	Comité des Fêtes
26 Août	Concours pétanque – Place du Foirail	Les Boulistes de FAUX
2 Septembre	Concours de pétanque (FC Faux)	Football Club de FAUX
14 Octobre	Repas de fin de saison – salle des fêtes	Les Boulistes de FAUX

CRÉATION et LOISIRS

Bonjour à toutes et tous,
Le nouveau CA de Création et Loisirs prépare la rentrée.

Deux ateliers ne peuvent être reconduits car Mylène (yoga) et Caroline (country) nous quittent pour des raisons personnelles. Nous les remercions encore pour leurs compétences et le partage de celles-ci auprès de nos adhérents. Nous leur souhaitons « bon vent ! ».

Si vous connaissez des personnes intéressées pour proposer une nouvelle activité au sein de notre association elles seront les bienvenues. Pour toute proposition, vous pouvez contacter un des membres du CA : Carole Duhault (Présidente), Monica Melinsky (Vice-Présidente), Jean Malinowski (Trésorier), Jerry Bouin (Secrétaire).

Odette ou René Daloze, Yves Duhault (membres du bureau).

Les bénévoles animateurs des Ateliers pourront être indemnisés pour leurs frais de déplacement.

A bientôt,
Carole Duhault.



Création Et Loisirs Saison 2017-2018 Activités et Horaires

Les activités de l'association reprendront en septembre 2017.

Vous pouvez vous inscrire en fonction des places disponibles en contactant les responsables et animateurs des ateliers indiqués dans le tableau ci-dessous comportant les dates de reprise.

GYM DOUCE Adultes lundi 18h30 à 19h30 J. Bridaux 06 12 77 41 75 M. Potier 05 53 24 36 71 Salle des fêtes à partir du 18/09/2017	ZUMBA Adultes mardi 19h30-20h30 S. Montilhaud 06 17 35 76 35 C. Duhault 05 53 58 42 69 Salle des fêtes à partir du 05/09/2017	GYMNASTIQUE Adultes mercredi 18h30-19h30 J. Bridaux 06 12 77 41 75 M. Potier 05 53 24 36 71 Salle des fêtes à partir du 18/09/2017
KI AÏKIDO dès 12 ans lundi ; jeudi 20h30-22h R. Dalozé 05 53 58 92 90 B. Welter 06 60 58 57 01 Salle des fêtes à partir du 18/09/2017	RANDONNÉE lundi 9h00-11h00 D. Monteil 05 53 24 34 79 portable 07 86 41 00 01 Place du Foirail à partir du 11/09/2017	COUTURE mardi 14h-17h A. Faure 05 53 24 03 93 J. Dumon 05 53 61 11 37 Préfabriqué Culturel à partir du 05/09/2017
THÉÂTRE Adultes mardi; mercredi 20h30-22h C. Warner 05 53 22 89 21 Salle des fêtes à partir du 05/09/2017	PEINTURE lundi 14h30-17h M. Melinsky 05 53 22 53 08 M-Y. Delpit 05 53 58 32 02 Préfabriqué Culturel à partir du 11/09/2017	PEINTURE jeudi 14h30-16h30 M-H. Anselmino 06 63 52 56 06 Préfabriqué Culturel à partir du 14/09/2017
Cotisation annuelle :	70 Euros (gymnastique, zumba)	
	40 € (toute activité)	
	20 € (enfant jusqu'à 16 ans)	

Les inscriptions auront lieu pendant les ateliers.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le 05 53 58 42 69 (C. Duhault)
ou le 05 53 22 53 05 (M. Melinsky).



Ki-Aïkido

Le Ki-Aïkido est le plus doux des Arts Martiaux. Il n'en est pas moins dynamique et efficace en self défense. C'est un sport où l'énergie remplace la force, c'est la raison pour laquelle il peut être pratiqué par tous, hommes ou femmes (à partir de 12 ans). Les cours se donnent dans la Salle des fêtes de Faux les lundis et jeudis de 20h30 à 22h et reprendront le 18 septembre. Durant cette première semaine, un entraînement découverte vous est proposé.

René Daloze.

NB: Le Ki-Aïkido étant un Atelier de Création et Loisirs, la cotisation est de 40€ par an.

LES BOULISTES DE FAUX

NOMBREUX LOTS:
JAMBON, RICARD
WHISKY, VIN,
MARTINI...



**Concours
de Pétanque**

19h

10€/Équipe
Rens. 06 12 85 63 09

**26 SAMEDI
2017 AOÛT**

NOCTURNE

FAUX
Place du Foirail

Église de Faux

Dimanche 13 Août 2017

20 h 30

CONCERT

par

PHOXASONE

Quatuor de saxophones

Guy AUFFRET... Soprano, Alto

Jean-Jack CHAUMONT... Soprano, Alto

Alain LEMONNIER... Tenor

Jean BALLION... Baryton

Œuvres de Bach, Rossini, Piazzolla, Bernstein,
etc...

- Participation libre -



Comité
des Fêtes

FAUX

13 août

20 h 30 CONCERT

Dirigé par J. Ballion

ÉGLISE DE FAUX

Entrée libre

14 août

Concours de Pétanque

19h en doublette – ouvert à tous

Buvette et restauration sur place
(grillades, frites, crêpes...)

15 août

11 h 00 Messe de l'Assomption

12 h 00 Apéritif offert

Marché Gourmand

Musical

à partir de 19 h

Spécialités régionales :

- Huîtres, Gambas
- Moules frites,
- Magret de canard
- Veau,
- Fromage,
- Dessert,
- Apéritif, Vin, Café

FÊTE FORAINE

toute la journée

Promenade à Poneys

Jeux en bois

17h : Groupe Country

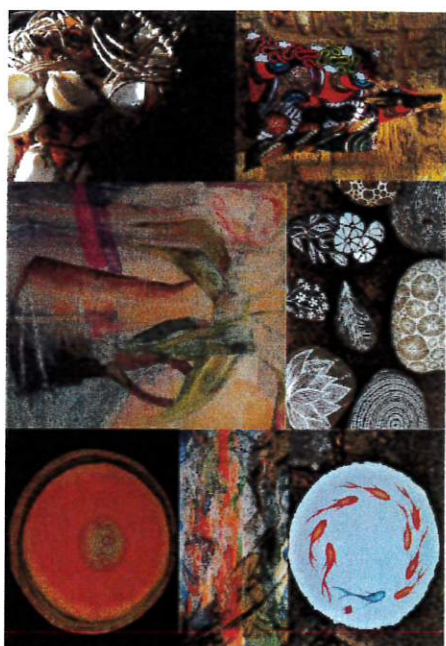
GRAND BAL

23 h

FEUX D'ARTIFICE

Renseignements: 05 53 61 68 01 HR

AUTRES MANIFESTATIONS...



Du 1er au 31 Août 2017

**ESCAPADE ARTISTIQUE
À "LA BARDE"**

Expo-vente

P'TITE SOEX

Créatrice mode enfants et accessoires

noumea_patis@hotmail.com

MONICA MELINSKY

Artiste plasticienne

monicamelinsky@gmail.com

AURÉLIE GALAIS

Peintre

aurelie.galais00@gmail.com

Ateliers

KARINE GUNDEUIL

Aromatologie, art thérapeute et contreuse voyageuse

karine@leromina.com

MONICA MELINSKY

Artiste plasticienne

La BARDE*
24560 Faux

Expo-vente : entrée libre

Lundi-Samedi de 14 à 18 heures

Informations au 06 15 92 02 47

Ateliers, avec participation et sur réservation:

-Ateliers art thérapie, écriture, mandala et parfum du 04 au 19 Août

Réervations: 06 50 06 41 15

(Karine Gundeuil)

-Ateliers collages, le 5 Août

Réervations: 06 09 21 06 09

(Monica Melinsky)

* À 1 km après la route de Faux en direction de Lanquas, route à droite (suivre panneau la Bastie) dernière maison à gauche.

CARSAT

du lundi au vendredi

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires*)

1 Avenue du Professeur Calmette à BERGERAC

☎ **3960 ou 09.71.10.39.60**

N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

Le CICAS (Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 –

Place Jules Ferry à BERGERAC.

☎ **0 820 200 189 du lundi au vendredi**

de 9 h à 18 h

C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – 21 Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☎ **05.53.63.32.30.**

CONCILIATEUR de JUSTICE

Mr J.M. TRICHET, que vous pouvez joindre à la MAISON de JUSTICE et du DROIT de BERGERAC, 3 Rue d'Albret, ou au 05.53.57.64.05

Jour de permanence :

-Août : aucune permanence

-Vendredi 08 Septembre 2017

-Jeudi 19 Octobre 2017 (à confirmer)

ISSIGEAC : de 10h00 à 12h00 en Mairie

EYMET : de 14h00 à 16h00 en Communauté de communes.

À titre indicatif...peut subir des changements

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, - 3, Rue d'Albret à BERGERAC.

☎ **05.53.73.24.77**

Pour rencontrer, sur rendez-vous, tous les professionnels du domaine juridique.

Mme Stéphanie DARCQ - ASSISTANTE SOCIALE

de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention tient une permanence

Le **Mardi matin**, de 9 heures 30 à 12h00, sans rendez-vous à la Mairie d'ISSIGEAC,

Siège : CMS de SIGOULES

☎ **05.53.58.44.39**



M.S.A

sur rendez-vous par téléphone au **08.11.65.65.66**

31, place Gambetta BERGERAC

Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC (Aides ménagères,

action sociale, portage de repas, PIJ...)

☎ **05.53.22.98.16**

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide, 24500 EYMET

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois

(Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou, 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h.

ISSIGEAC : sur rendez-vous.

☎ **05.53.74.26.25**

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00

2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

☎ De 8h00 à 18h00

05.53.35.60.00.

3646

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations. →



MEMENTO

POMPIERS 18 SAMU 15

GENDARMERIE d'ISSIGEAC 17 N°05.53.73.52.80 Permanences Lundi – Mercredi après-midi Dimanche matin

MAIRIE de FAUX	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 09.70.62.53.28
Télécopie	
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.57.72.69
PRESBYTERE - EYMET	05.53.23.82.10
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) (Distribution)	05.53.58.70.49 05.53.22.70.29
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD Accueil	05.53.22.57.94
ÉCOLE d'ISSIGEAC ÉCOLE de FAUX	05.53.58.70.71 05.53.24.32.17
SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	07.87.11.97.49
AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET	05.53.74.26.25
CIAS – EYMET	05.53.22.98.16
OFFICE du TOURISME -d'ISSIGEAC -d'EYMET	05.53.58.79.62 05.53.23.74.95
DECHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – ISSIGEAC et FAUX	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIES à ISSIGEAC - des TILLEULS - HUMPHRIES	05.53.58.60.64 05.53.58.70.10
CABINET MÉDICO – DENTAIRE ISSIGEAC	05.53.58.71.33
INFIRMIERES à FAUX Mmes Christine MARTIN- VERBEKE, Françoise CHARRIER, Sandra GOUIN et Delphine POLET	06.88.20.28.57

INFIRMIER(ES) - POTIER C. et Didier DERET à ISSIGEAC	05.53.74.86.58 06.84.36.12.83
- M. ADELAÏDE à BOUNIAGUES	05.53.23.35.72 06.76.82.89.76
- B. LACOSTE-LAFOSSE à BOUNIAGUES	06.71.24.00.88
KINESITHERAPEUTES -S. GLORIEUX à ISSIGEAC -Mme BORINI Marcella à BOUNIAGUES - S. POIRIER à FAUX	05.53.24.12.37 06.20.92.01.83 05.53.22.89.05 06.28.69.40.30
OSTÉOPATHES M. POIRIER – MME POIRIER BOUNIAGUES - M. CHAPUIS à ISSIGEAC - Melle CHATEAUREYNAUD à ISSIGEAC	05.53.63.90.50 06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
PEDICURE PODOLOGUE MONNIER A. à ISSIGEAC	06.61.69.36.06
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. à BOISSE	06.88.55.78.93
VÉTÉRINAIREC. MEERTS à MONSAGUEL	05.53.24.20.11
S-PREFECTURE BERGERAC	05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
TRESORERIE MUNICIPALE	05.53.57.25.62
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.05
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AEROPORT Roumanières http://www.bergerac.aeroport.fr/	05.53.22.25.25

PAROISSE SAINT MARTIN DE VIGNES

Tél : 05.53.23.82.10 (Presbytère d'EYMET)

Dimanches 6 août, 13 août, 27 août, 10 septembre :

ISSIGEAC : 9h30 et EYMET : 11h15

EYMET le 13 août 11h15 (+verre de l'amitié)

Mardi 15 août : Assomption – 11h00 à FAUX

Dimanche 20 août – EYMET : 11h15, ISSIGEAC : 18h30 (verre de l'amitié)

Dimanche 3 septembre – EYMET : 11h15

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Les gardes sont assurées en
équipe avec les médecins
D'EYMET ET DE SIGOULES.

**En cas d'urgence, pour joindre
le MEDECIN DE GARDE,
un seul numéro à composer :
le 15**

Vous serez mis en relation avec
le médecin de garde.

LISTE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS ET PROFESSIONS LIBÉRALES

ARTISANS

DECONINCK Christophe (Paysagiste, Création et Entretien Espaces Verts) - 39 Chemin de La Cabane – 05.53.61.37.45 ou 06.69.44.54.88
DUARTE FRERES (Multi-services, Maçonnerie, Plomberie, Petits travaux) – 06.26.73.43.13 ou 05.53.61.37.59
DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) - 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – courriel rg24@live.fr
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – 134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58
MARSAL Eric (Peinture, Vitrerie) – 1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – 587 Route des Galis – 05.53.24.32.44
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – 135 Route Les Grèzes – 05.53.57.15.32 ou 06.20.01.36.44
MILLING Clare Joanna (Couture et Tapisserie) – 323 Route de Lanquais – 05.53.57.17.74
ROQUET Daniel (Architecte) - 253 Route de Beaumont – 05.53.23.60.32
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage – Plomberie-Sanitaire-Chauffage) - 120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – 449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46
STEYAERT Gaëtan (Petits travaux à domicile) – 405 Route de Beaumont – 05.53.57.48.53
STEYAERT Miguel (Electricité) – 339 Route de Beaumont – 05.53.24.16.34 ou 06.22.07.11.97
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) - 642 Route de Lanquais – 05.53.24.32.57
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – 242 Chemin de la Genèvre – 05.53.24.30.21
BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45
CISEAUX DE FAUX – Caroline LAFON (salon de coiffure) – 56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03 gilles.durand.aumont@gmail.com
www.gitedelabarde.com
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64
ISRAEL Catherine (Meublé de Tourisme) – 207 Chemin de La Genèvre – 06.76.61.02.51
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96
KIRTZ Stéphane Le Hom'Burger (commerce ambulancier – restauration rapide) – 392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) 264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie) - 2 Rue des Fargues – 05.53.24.96.11
MERLE Alain (Vente de Crêpes, gaufres, chiros) – 382 Route d'Issigeac - 05.53.73.29.90 ou 06.10.92.80.11
TAYLOR Edward et Ineke (chambres d'hôtes) - Château Le Tour - 146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82 www.chateaufort.fr
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Frédéric LEMAIRE – 159 Rue Albert Guillaume - 05.53.22.59.60
ZUCCARI Claudia (Meublé) « Lajassière » – 100 Route de Lajasse – 05.53.24.05.99

ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – 52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70
SENCHEZ Megane – 886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61

PROFESSIONS LIBÉRALES

AU PÔLE BIEN ÊTRE au lieu-dit « Le Moulin », 11 Impasse du Moulin

Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur rendez-vous - Christine MARTIN VERBEKE - Françoise CHARRIER - Sandra GOUIN – Delphine POLET – 06.88.20.28.57 - Une permanence est assurée tous les matins sauf le dimanche.

Kinésithérapeutes, ostéopathes, sur rendez-vous – Florent POIRIER – ostéopathie – uniquement le samedi matin à Faux – 06 28 69 40 30
Séverine POIRIER – kinésithérapie et ostéopathie – lundi après-midi et jeudi après-midi à Faux – 06 28 69 40 30
(Cabinet de BOUNIAGUES 05 53 63 90 50)

AUTRES

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74
PSYCHANALYSTE - PSYCHOTHERAPEUTE : Josette ROUSSELY – GASSEAU – 06.62.92.88.96

BUREAUX

Les bureaux de la CCPSP à Eymet seront fermés tous les après-midi du

Lundi 7 Août au Vendredi 25 Août 2017.

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Des plaquettes d'information sur les filières d'assainissement non collectif et sur leur entretien sont disponibles sur le site Internet de la CCPSP (www.ccpssp24.fr), aux bureaux du SPANC auprès du technicien et en Mairie.

Coordonnées du technicien :

Manuel MAIGNIEZ - 07.87.11.97.49 - ccpssp24.spanc@orange.fr

OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat)

Permanences (Madame PIET)

EYMET : les 2èmes jeudis de chaque mois - de 9h30 à 12h00

(Pôle de services publics, 23 avenue de la Bastide)

ISSIGEAC : les 4èmes jeudis de chaque mois - de 9h30 à 12h00

(Annexe de la CCPSP, 21 Rue Sauveterre)

☎ 05.53.22.57.94

LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC

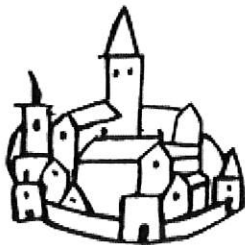
Changement des jours d'ouverture de la déchèterie d'Issigeac

(Les déchèteries sont fermées les jours fériés et rendues inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.)

Horaires des déchèteries du Bergeracois

	Bergerac Rue Denis Papin Tél. : 05.53.57.70.66		Saint Pierre d'Eyraud Route de Coutou Tél. : 05.53.74.80.91		Issigeac Route de Villeréal Tél. : 05.53.73.34.46		Sigoulès Route de Bergerac Tél. : 05.53.23.32.28	
Lundi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				13h30 - 17h
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h		
Samedi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Dimanche	10h - 12h	14h - 16h						

Les modalités de remise de carte d'accès des déchèteries restent inchangées à savoir présentation à l'antenne Bergerac du SMD3, 3 rue Emile Zola, 24100 BERGERAC : **d'une pièce d'identité, de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile.**



Bureau d'Information Touristique d'Issigeac

L'opération "Été Actif" revient à Eymet et Issigeac du 11 juillet au 26 août et propose diverses activités sportives et de loisirs de pleine nature.

Ces activités, ponctuelles et de nature exceptionnelle, sont proposées uniquement l'été.

Avec le 'pass' délivré dans nos bureaux d'information touristique cela vous permettra d'en réduire considérablement le coût (de 3EUR à 10EUR).

N'hésitez pas à venir récupérer ces documents dans nos bureaux et à en parler autour de vous.

Info passe', réservations :

Bureau d'Information Touristique d'Eymet : 05.53.23.74.95

Bureau d'Information Touristique d'Issigeac : Place du Château. 05.53.58.79.62

www.pays-bergerac-tourisme.com -- issigeac.tourisme@orange.fr

Tarifs :

Grimpe d'arbre : 15€, Pass Dordogne : 10€

Canoe Nocturne : 15€, Pass Dordogne : 10€

Arc touch : 8€, Pass Dordogne : 5€

Escalade : 15€, Pass Dordogne : 10€

Balade nocturne : 8€, Pass Dordogne : 5€

Initiation et découverte du tir à l'arc sur cible : 5€ les 20 flèches, Pass Dordogne : 3€ les 20 flèches

Plongée : 8€, Pass Dordogne : 5€

SEMAINE DU 10 AU 16 JUILLET				
Mardi 11 juil.	grimpe d'arbre	rdv devant le centre culturel à Eymet	14h à 15h 15h30 à 16h30	
SEMAINE DU 17 AU 23 JUILLET				
Lundi 17 juil.	Arc touch	Eymet - Jardin de Cadix	17h à 19h	
Samedi 22 juil.	baptême de plongée	Piscine d'Eymet	10h à 12h	
SEMAINE DU 24 AU 30 JUILLET				
Vendr. 28 juil.	Canoe nocturne	Village «Le Bretou» à Eymet	21h à 23h	
Dim. 30 juil.	Tir à l'arc	Issigeac - rdv devant l'office de tourisme	16h à 19h	
SEMAINE DU 31 JUILLET AU 6 AOÛT				
Mercr. 2 août	Balade nocturne thème oiseaux nocturnes	Montaut - rdv devant la mairie	20h30 à 22h30	
SEMAINE DU 7 AU 13 AOÛT				
Samedi 12 août	baptême de plongée	Piscine d'Eymet	10h à 12h	
Dim. 13 août	descente en rappel	Donjon d'Eymet	14h à 17h	
SEMAINE DU 14 AU 20 AOÛT				
Judi 17 août	grimpe d'arbre	rdv devant l'Office de tourisme d'Issigeac	14h à 15h 15h30 à 16h30	
Vendr. 18 août	Canoe nocturne	Village «Le Bretou» à Eymet	21h à 23h	
SEMAINE DU 21 AU 27 AOÛT				
Samedi 26 août	Balade nocturne thème chauve souris	Loc de l'Escourou - à côté de Saint-Sulpice	20h30 à 22h30	

**PASS
DORDOGNE**
 L'ÉTÉ ACTIF À
 PRIX RÉDUIT !

**PRÉSENTEZ VOTRE PASS DORDOGNE AVANT DE PRATIQUER L'ACTIVITÉ
ET BÉNÉFICIEZ IMMÉDIATEMENT DE 30% À 40% DE RÉDUCTION !**

Dans le cadre du développement maîtrisé des sports et des loisirs sportifs de nature dans notre département, le Conseil Départemental de la Dordogne vous propose des tarifs privilégiés en vous abonnant au **PASS DORDOGNE 2017** (gratuit et nominatif).

POUR OBTENIR VOTRE PASS DORDOGNE 2017 :

- rendez-vous sur le site : dordogne.fr
- longer "culture et sport" rubrique "les grands événements sportifs" > "l'été actif"
- ou appelez directement la direction des sports du Conseil Départemental au **05 53 02 02 80**
- ou rendez-vous à l'**Office de Tourisme** (coordonnées au dos du programme).